

COMMUNE DE SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE

MAIRIE – 18 Impasse de la Mairie – 69610 STE-FOY-L'ARGENTIERE

☎ 04-74-70-03-95

mairie@sainte-foy-largentiere.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq

Le : 9 janvier

Le Conseil Municipal de la Commune de STE FOY L'ARGENTIERE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Madame Karine BERGER

Secrétaire élu : Philippe SECKINGER.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 janvier 2025.

Compte rendu affiché le : 15 janvier 2025.

Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON
L. BROSSARD / D. BERTHOLON / P. SECKINGER / O. VIALON
R. JOASSARD / S. COURT.

Absents excusés : C. LOZANO / F. VENET / A. BORRA / M. DUPUY /
G. VULPAS / D. PINEL.

08-2025

APPROBATION DU PROJET DE PLAN DE MOBILITE DES TERRITOIRES LYONNAIS ARRETE PAR LE SYTRAL

Madame le Maire informe que, dans sa séance du 21 novembre 2024, le Conseil d'Administration de SYTRAL Mobilité des territoires lyonnais a arrêté le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais élaboré à l'échelle de son ressort territorial.

Conformément à l'article L1214-28-2 du Code des Transports, le SYTRAL sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le projet de plan de mobilité.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a fait évoluer la planification des déplacements en 2019, prévoit que SYTRAL Mobilités adopte un Plan de Mobilité, fixant un cap pour la politique de mobilité à l'horizon 2040.

Le Plan de Mobilité vise justement à anticiper l'évolution des pratiques de mobilité selon les territoires et à planifier des solutions adaptées pour réduire le trafic automobile en développant des solutions alternatives et complémentaires à la voiture individuelle comme par exemple les transports collectifs, le covoiturage et les modes actifs.

Madame le Maire demande l'avis de son Conseil Municipal quant à ce projet.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216902015-20250109-08_2025_D-D

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des présents,

* **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur l'approbation du Projet de Plan de Mobilité des Territoires Lyonnais arrêté par le SYTRAL.

LE MAIRE,
Karine BERGER



REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216902015-20250109-08_2025_D-0